



Biodiversité & compensations écologiques : vers zéro perte

*Retour d'expériences
du terrain*



Biotope : 25 ans d'expérience

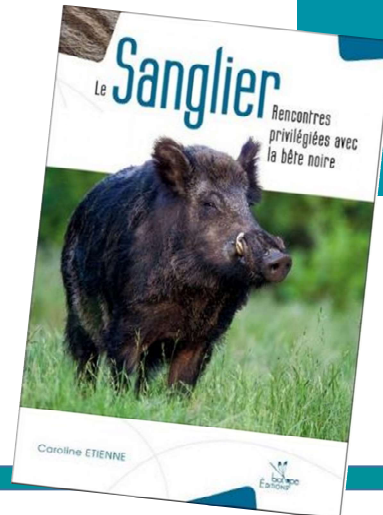
- Expertises naturalistes
- Ingénierie écologique
 - Etudes réglementaires
 - Conseils stratégiques
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage
 - Gestion et conservation de la biodiversité
- Conseil & Formation
- Recherche & innovation
- Communication & Edition



Biotope : 25 ans d'expérience, partout en France

- Expertises naturalistes
- Ingénierie écologique
 - Etudes réglementaires
 - Conseils stratégiques
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage
 - Gestion et conservation de la biodiversité
- Conseil & Formation
- Recherche & innovation
- Communication & Edition

<http://www.leclub-biotope.com/fr/>



Ingénierie et maîtrise d'œuvre de la compensation



Caractériser les impacts résiduels des projets

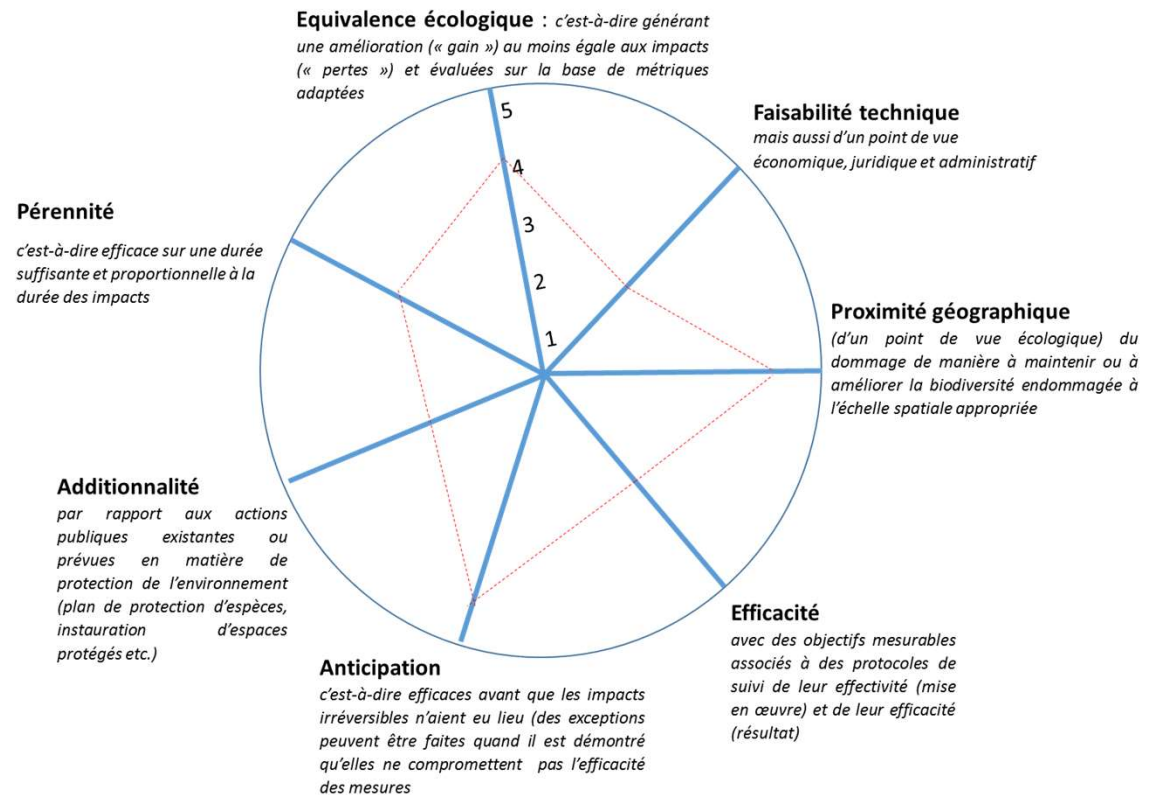
Identifier et diagnostiquer les terrains

- Diagnostic d'éligibilité et de faisabilité de l'obtention des « gains » de biodiversité attendus
- Appui à l'identification de partenaires pour la mise en œuvre des mesures compensatoires

Préparer les plans de restauration & gestion

- Elaboration des stratégies et plans de restauration écologique et plans de gestion à long terme, et du suivi de leur efficacité
- Préparation de la planification financière
- Accompagnement à la rédaction de conditionnalités aux contrats avec les opérateurs de compensation

Les exigences de la compensation écologique



Exemples de mesures adaptées à la « biodiversité agricole »

Conversion d'habitats

- Conversion de cultures en prairies permanentes
- Conversion de peupleraies en prairies permanentes ou boisements diversifiés

Restauration d'habitats dégradés

- Landes et pelouses embroussaillées

Changement de pratiques

- Couverts, assolements et rotations
- Pratiques de fauche ou de pâturage



Les pratiques agricoles (intensification & déprise) sont parmi les principales menaces à la biodiversité remarquable et ordinaire en France

Exemple de « création » d'habitats



Terminal LNG de Dunkerque

- Impact sur des échassiers migrateurs
- Compensation par création de 20 ha d'habitat
- Gestion en ENS par les collectivités



Exemple de « création » d'habitats



Exemple de « création » d'habitats



L'experimentation de Cossure

Les “sites naturels de compensation” permettent d’anticiper et de mutualiser les mesures compensatoires



Exemple de compensations par contrat



Contournement Nîmes – Montpellier (70 Km, 25 ans)

- Boisement de 8 ha (terrains publics)
- Acquisition et protection de 136 ha de garrigues pour 0.5 M€ (3 600 €/ha)
- Acquisition de 512 ha de terres agricoles pour 6.3 M€ (12 500 €/ha)
- Contractualisation de 1200 ha (>500 parcelles) avec >100+ exploitants (surface moyenne = 11.6 ha)

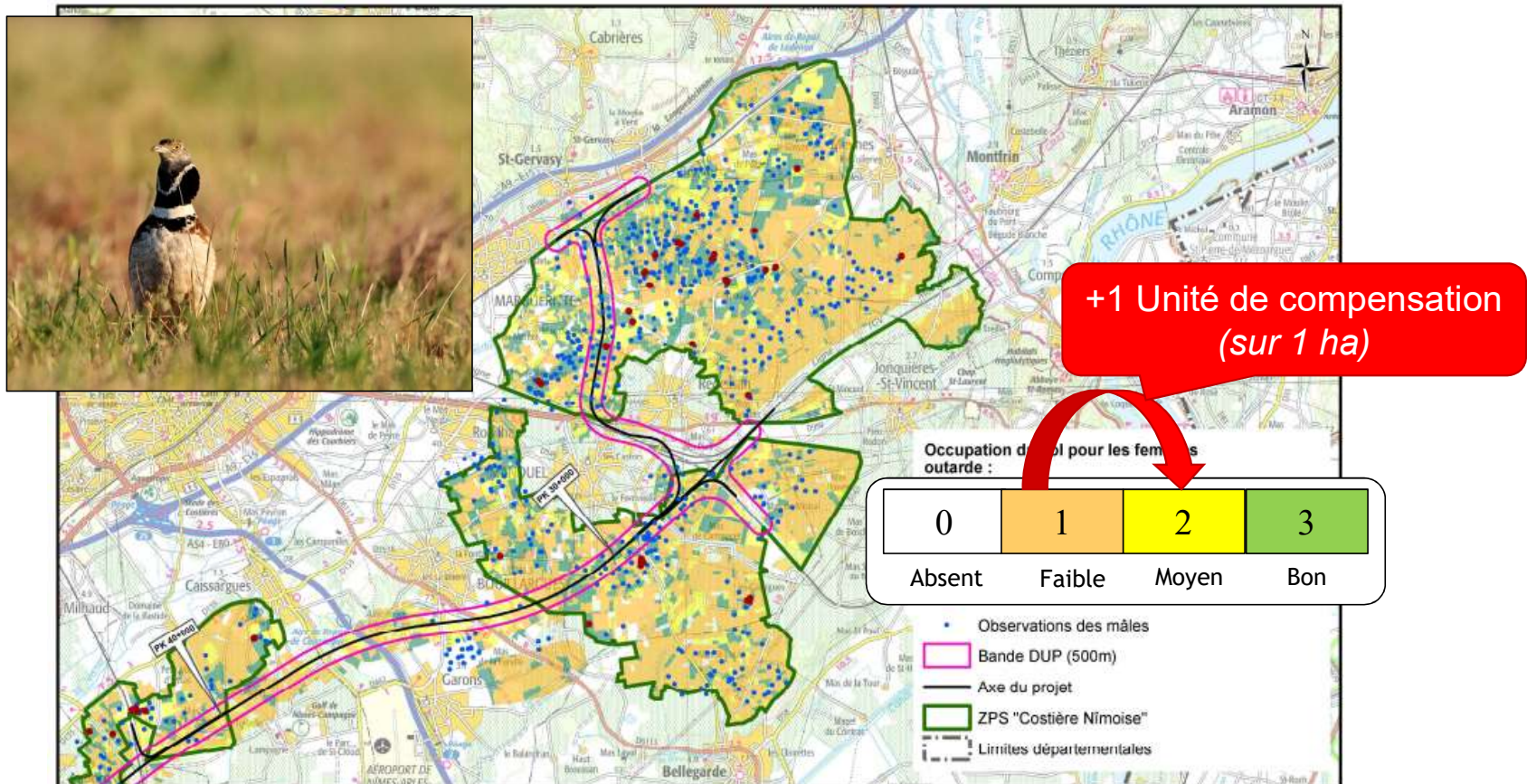
Acquisitions = 25% du coût total

Contractualisation = 43% (12 M€), dont certains avaient été signés en anticipation par SNCF Réseau avant la mise en concession

Les organisations professionnelles ont été impliquées dès le début et en continu

Un groupe de pilotage *ad-hoc* supervise la mise en œuvre des mesures compensatoires

Unités de compensation : la qualité de l'habitat pour l'outarde



Améliorations de la qualité de l'habitat de l'outarde



-2 unités/ha



+2,5 unités/ha



Mise « en miroir »
des pertes et gains
de biodiversité

Voir Quétier et al. (2015) dans la revue *Sciences, Eaux et Territoires*

Un catalogue de pratiques proposées aux exploitants

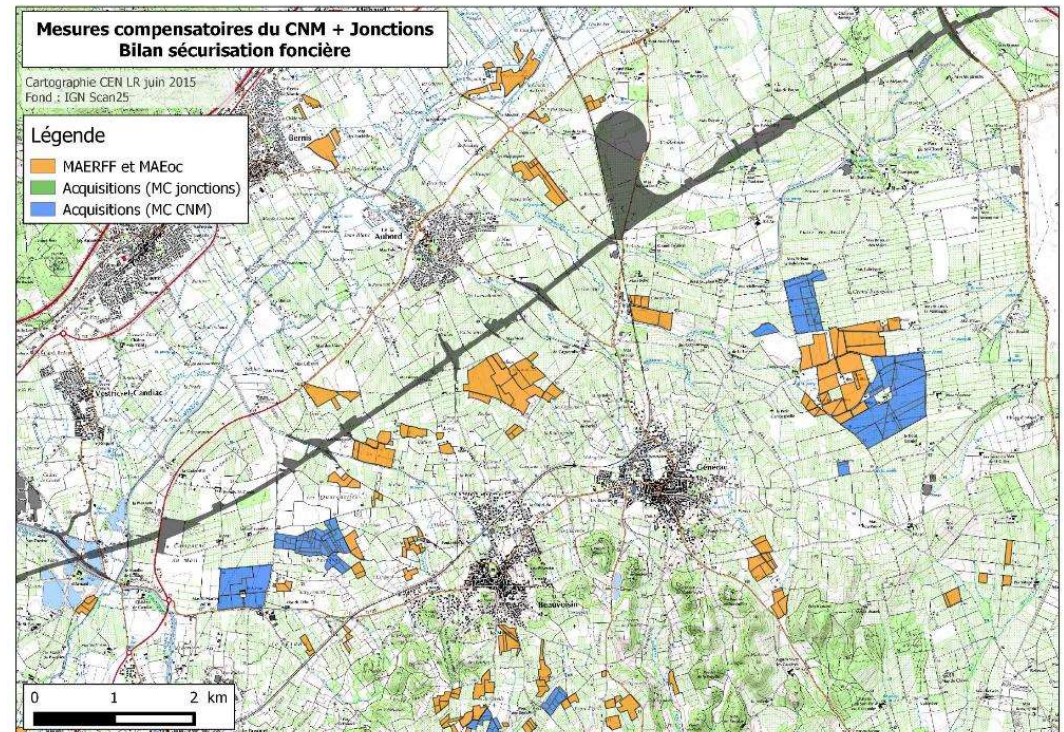


MESURES COMPENSATOIRES « MILIEUX OUVERTS ET/OU AGRICOLES » - OUTARDE CANEPETIERE																
Type Mesures		MC 01	MC02	MC03	MC04	MC05	MC06	MC07	MC08	MC09	MC10	MC11	MC12	MC 13	MC 14	
		Création et entretien d'un couvert favorable à l'Outarde en reproduction	Création et entretien d'un couvert pérenne favorable à l'Outarde en hiver	Création et entretien d'un couvert favorable aux mâles d'Outarde	Amélioration par sur-semis d'un couvert herbacé et entretien (reproduction)	Amélioration par sur-semis d'un couvert herbacé et entretien (hivernage)	Entretien d'un couvert herbacé avec retard de pâturage	Entretien d'un couvert herbacé avec retard de fauche	Réouverture d'une parcelle embroussaillée	Gestion mécanique de friches herbacées	Implantation d'enherbement inter-rang d'oliviers	Implantation d'enherbement sur les fourrières des vignes	Maintien et entretien de l'enherbement inter-rang en vigne	Maintien des chaumes après récolte	Implantation d'une culture intermédiaire annuelle	
		Note favorable finale	3	3	3 (temporaire)	3 (temporaire)	3 (temporaire)	3 (temporaire)	3 (temporaire)	3	3	0,5	0,5	0,5	1 (temporaire)	3 (temporaire)
		Description Situation après mises en œuvre MC	Parcelles enherbées avec mélange (uz, gram, etc.) enherbées par fauche ou pâturage avec exclos sup. 0,5 ha (regroupement)	Parcelles enherbées avec des légumineuses ou des crucifères pourvu sur une surface minimale de 5 ha	Parcelles enherbées en mélange agroméso ou graminées ou graminées/purges avec des crucifères pourvu sur une surface minimale de 5 ha	Parcelles en graminées ou graminées/purges ou semées de légumineuses ou de crucifères à planter avant le 15 août	Parcelles en graminées ou graminées/purges ou semées de légumineuses ou de crucifères avant le 15 octobre	Prairie pâturée avec zone en exclos de 0,5 ha min non fauchée du 1 ^{er} mai au 31 juillet	Prairie de fauche avec zone en exclos de 0,5 ha min non fauchée du 1 ^{er} mai au 31 août	Friche enherbée avec non intervention du 1 ^{er} septembre au 31 mai	Friche enherbée gérée mécaniquement entre le 1 ^{er} septembre et le 1 ^{er} mai	Olivettes enherbées avec des graminées sur l'inter-rang et les fourrières	Vignes enherbées au niveau des fourrières avec des graminées	Vignes enherbées sur l'inter-rang et les fourrières avec des graminées	Parcelles en chaume jusqu'à 15 semaines	Parcelles en colza ou en vesce ou en mélange implantés avant le 15 octobre
Situation avant mise en œuvre des mesures	1	Céréales (blé, orge, triticale, etc...)/labours	2 UC / ha	2 UC / ha	1,5 UC / ha	x	x	x	x	x	x	x	x	1 UC / ha	1 UC / ha	
	0,5	Maraichage	2,5 UC / ha	2,5 UC / ha	2 UC / ha											
	3	Luzeur	x	x	x			1 UC / ha								
	0,5	Vigne palissée non enherbée	2,5 UC / ha	2,5 UC / ha	2 UC / ha	x	x	x	x	x	x	0,50 UC / ha		x	1,5 UC / ha	
	0,5	Vignes palissées enherbées	2,5 UC / ha	2,5 UC / ha	2 UC / ha	x	x	x	x	x	x	x	0,25 UC / ha	x	1,5 UC / ha	
	1	Prairie pâturée	2 UC / ha	2 UC / ha	0,25 UC / ha	1,5 UC / ha	1,5 UC / ha	1,5 UC / ha	x	x	x	x	x	x	1 UC / ha	
	3	Prairie de fauche	x	x	x	1,5 UC / ha	1,5 UC / ha		1 UC / ha	x	x	x	x	x		
		Arboricultures (Abricot, pêche, pomme)	2,5 UC / ha	2,5 UC / ha	2 UC / ha		x	x	x	x	x	x	x	x	1,5 UC / ha	
	0,5	Olivettes	2,5 UC / ha	2,5 UC / ha	2 UC / ha		x	x	x	x	x	1 UC / ha	x	x	x	
	0,5															
	3	Friches herbacées	x	x	x	x	0,25 UC / ha	x	x	x	1,50 UC / ha	x	x	x	x	
	0,5	Friches arborescentes	2,5 UC / ha	2,5 UC / ha	x	x	x	x	x	2,5 UC / ha	x	x	x	x	1,5 UC / ha	
	1	Friches mixtes	2 UC / ha	2 UC / ha						2 UC / ha					1 UC / ha	

Enjeux territoriaux de la compensation

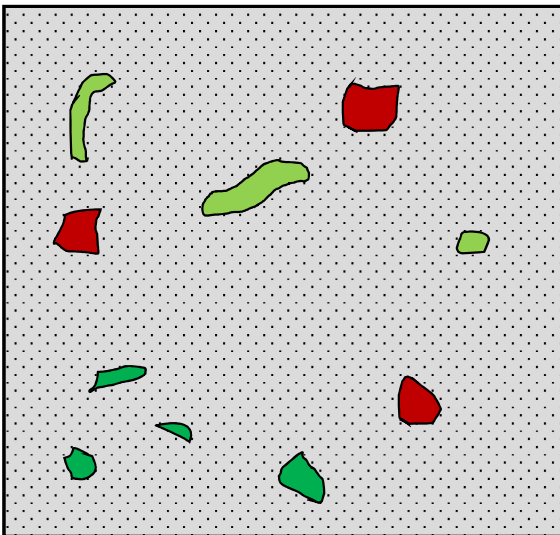


Oc via CONTOURNEMENT FERROVIAIRE
NÎMES - MONTPELLIER

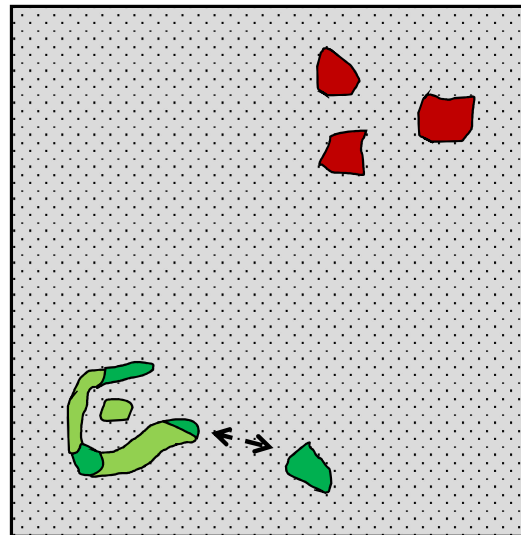


Les résultats risquent d'être dispersés et fragiles

Enjeux territoriaux de la compensation



Approche « réactive »,
projet par projet



Approche « proactive »,
stratégique et territoriale



La compensation fournit des ressources qu'il faut utiliser stratégiquement pour impulser et accompagner l'évolution des agroécosystèmes

Un enjeu clé: garantir la vocation écologique du foncier



Nombreuses solutions juridiques

- Accompagnement à la constitution de structures *ad-hoc* comme des Fonds de Dotation ou Fondations destinées à détenir le foncier (sans limitation de durée)
- Obligations réelles environnementales (jusqu'à 99 ans)
- Recours possible à la fiducie (jusqu'à 99 ans)
- Collaborations avec les SAFER dans la rédaction des clauses de cessions des terrains (30 ans)

Archipel: un partenariat Biotope – Safer Île-de-France

- Collaboration régulière entre les équipes depuis 2008
- Convention de partenariat depuis novembre 2016
- Structuration en SAS à l'été 2017
- Un service de prestation pour la compensation environnementale
 - de manière anticipée
 - à la demande directe de maitres d'ouvrages
 - *par l'offre via l'accompagnement à la création de Sites Naturels de Compensation*



Voir <http://www.archipel-biodiversite.fr>

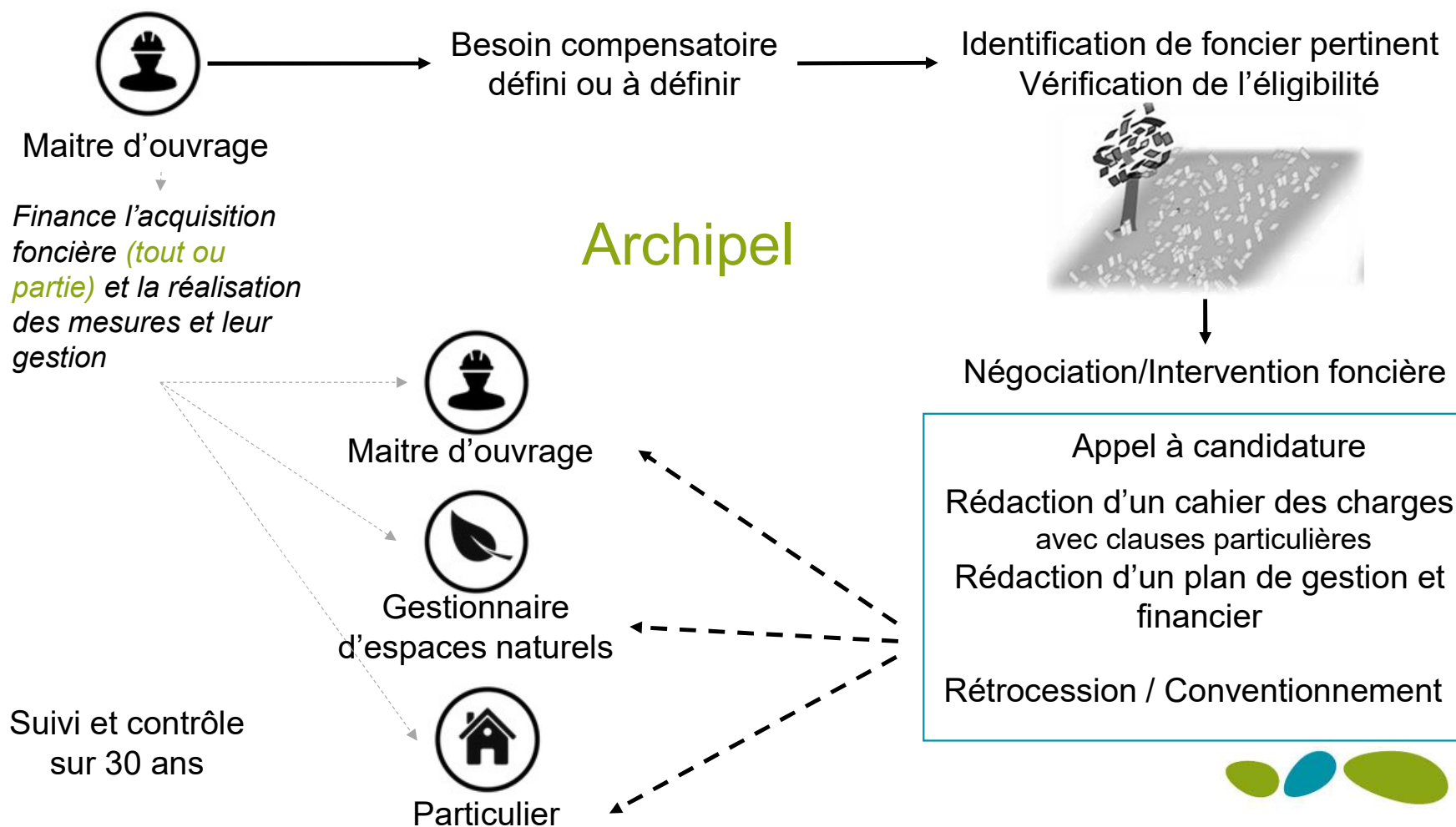


Les Comités SAFER réunissent les parties-prenantes du territoire et examinent les projets mobilisant le foncier rural :

- ✓ Représentants agricoles
- ✓ Elus
- ✓ L'Etat
- ✓ Associations environnementales (au moins 2)



Des mesures de compensation adaptées à chaque projet



Plusieurs portages fonciers possibles

Preneur de foncier (privé ou public)

*Projet compatible avec
compensation*

Elaboration d'un cahier des charges et
d'un plan de mesures

Le coût du plan de mesures est chiffré

Préparation des contrats

La moins value liée à la compensation
est chiffrée et soustraite de la charge
d'acquisition

La SAFER rétrocède le bien au porteur
de projet

***Le maitre d'ouvrage finance la moins
value et finance la réalisation des
mesures compensatoires***

Gestionnaire d'espaces naturels

Elaboration d'un plan de mesures

Le coût du plan de mesures est chiffré

Préparation des contrats

Le bien est rétrocédé par la Safer ou
vendu directement ou gestionnaire

***Le maitre d'ouvrage finance l'acquisition
du terrain et finance la réalisation des
mesures compensatoires***

Maitre d'ouvrage

Elaboration d'un plan de mesures

Le coût du plan de mesures est chiffré

Préparation des contrats

Le bien est rétrocédé par la Safer ou
vendu directement ou maitre d'ouvrage

***Le maitre d'ouvrage acquiert le terrain
et finance la réalisation des mesures
compensatoires***



Quels rôles pour les agriculteurs?

Pour certaines espèces et habitats, les agriculteurs ont un rôle important à jouer

- Contributions directes et indirectes aux échanges sur les phases amont (évitement & réduction)
- Travaux chez autrui (y compris sur des terres non agricoles)
- Gestionnaire sur son exploitation (sous contrat)
- Opérateur, seul ou collectivement : positionnement des coopératives agricoles, rôle possible des associations foncières et des GIEE
- Propriétaire signataire d'une ORE (ou autre dispositif)
- Contribution aux suivis écologiques sur certains indicateurs

Toute la compensation écologique ne pourra pas passer par l'agriculture

La compensation suppose un engagement de long-terme

La compensation peut financer la transition agro-écologique



Merci pour votre
attention

Plus d'information sur www.biotope.fr

